

ARVESTAR

ARGENTA DP SA

Sicav publique de droit belge
qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE
Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles
RPM Bruxelles – 0726.636.205

Avis aux actionnaires

Le conseil d'administration d'ARGENTA DP (ci-après dénommé la Sicav) informe les actionnaires de la Sicav des changements suivants apportés au prospectus et aux informations précontractuelles du prospectus de la SICAV prenant effet au 1er janvier 2024 :

1. La proportion minimale d'investissements socialement durables a été révisée comme suit dans les deux compartiments :

ARGENTA DP DYNAMIC ALLOCATION : La part minimale de placements socialement durables a été ramenée de 20 % à 10 %.

ARGENTA DP DEFENSIVE ALLOCATION : La part minimale de placements socialement durables a été ramenée de 15 % à 10 %.

Des informations plus spécifiques sont disponibles dans les informations précontractuelles du prospectus des compartiments.

2. Le prospectus et les informations précontractuelles du prospectus ont été adaptés pour refléter les six objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'UE.

La section du prospectus intitulée « Caractéristiques écologiques et sociales du compartiment » a été adaptée pour les deux compartiments afin de tenir compte des six objectifs environnementaux suivants de la taxonomie de l'UE, au lieu des deux objectifs environnementaux actuels (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) :

- Atténuation du changement climatique,
- Adaptation au changement climatique,
- Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines,
- Transition vers une économie circulaire,
- Prévention et contrôle de la pollution, et
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Les informations précontractuelles du prospectus ont également été mises à jour.

3. Par ailleurs, le montant des honoraires du réviseur figurant dans le prospectus est passé de 4000 à 4200 euros en raison de l'indexation.

Les investisseurs sont informés que le projet actualisé de prospectus et les informations précontractuelles du prospectus contenant ces différentes modifications sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV.

S'ils le souhaitent, les actionnaires peuvent sortir sans frais (hors taxes) pendant un mois à compter de la publication du présent avis (le 30 novembre 2023).

Les modifications proposées sont soumises à l'approbation de la FSMA.

Le prospectus, le document d'informations clés, les status et les derniers rapports périodiques de la Sicav sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard, 19 -1040 Bruxelles
- sur le site web : <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.
- auprès du service financier : CACEIS BANK, Belgium Branch, avenue du Port 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Le conseil d'administration.